



La Grande Ourse

SÉJOURS DE VACANCES ADAPTÉS

VOYAGES HIVER 2025-2026

Tél. 03 66 72 62 18 • www.grande-ourse.org



SOMMAIRE

La Grande Ourse Voyages Adaptés • Hiver 2025-2026

ORGANISATION DE NOS SÉJOURS

Le mot de l'équipe	1
Autonomie et fatigabilité	2
Accompagnement	3
Suivi médical	4
Inscription et argent personnel.....	5
Assurances	6
Aides possibles	7
Organisation transport	8
Itinéraires et prise en charge	9
Informations pratiques	10
Sommaire séjours hiver 2025-2026	11
Carte des séjours à l'étranger	12
Carte des séjours en France	13

SÉJOURS DE VACANCES HIVER 2025-2026

Étranger	14
Détente et Découvertes	21
Montagne	26
Le Midi	32

INSCRIPTION

Bulletin de pré-réservation	35
Dossier de réservation La Grande Ourse	37

INFORMATIONS

Conditions particulières	43
Conditions générales de vente	44

LÉGENDE DES SYMBOLES UTILISÉS DANS LA BROCHURE :



PERSONNE DE BONNE AUTONOMIE



PERSONNE AUTONOME



PERSONNE D'AUTONOMIE RELATIVE



ACCUEIL COUPLE



ASCENSEUR DISPONIBLE



HÉBERGEMENT DE PLAIN PIED



HÉBERGEMENT AVEC ESCALIERS



PISCINE SUR PLACE



Le mot de l'équipe

À présent, en route !

Bien que la saison estivale ne soit pas très loin dans le rétroviseur, songeons déjà aux prochaines vacances !

Il est temps de boucler sa ceinture et de mettre le contact pour nous diriger vers de nouvelles aventures.

Le feu est au vert, nous pouvons désormais nous engager sur la voie qui nous conduira jusqu'au jour « J » du grand départ en séjour.

Vous êtes ici au carrefour des destinations, alors aucun frein pour vous ralentir, suivez-nous et parcourez ces pages en direction de vacances d'exception !

Âme de grand voyageur, vous n'aurez pas peur « d'avaloir les kilomètres » et ainsi atteindre des séjours incroyables en **Guadeloupe, Égypte, Tunisie** ou encore en **Andalousie** !

Peut-être vous engagerez-vous sur une route en lacets en direction de la montagne pour vous adonner aux joies de la neige et des sports d'hiver, à **Serre-Chevalier, Bussang** ou **Métabief** avec au programme, bien entendu, ski, chiens de traîneaux et boules de neiges !

Pourquoi ne pas prendre une tout autre direction pour accéder plus simplement à la douceur du midi, cheveux au vent, à **Villeneuve-lès-Avignon** ou à **Théoule-sur-Mer** ?

Ou alors, vous déciderez de débrayer un peu et de laisser la priorité au bien-être tout en profitant des fêtes de fin d'année. Vous pourrez déambuler dans les **marchés de Noël** envoûtants ou vous relaxer et barboter dans les **thermes d'Évian** ou **de Thonon-les-Bains**.

À l'arrivée, vous bénéficierez d'un **séjour et de prestations de qualité, individualisés au rythme de chacun** et vous profiterez de tout le confort dans un cadre sécurisé !

Pour s'en assurer, nos équipes, composées à l'issue d'un **processus de recrutement et formation strict et propre à l'agence** seront mobilisées à chaque instant et veilleront à apporter **bien-être et sérénité** pour ainsi célébrer les fêtes de fin d'année comme il se doit !

Les clés sont entre vos mains, vous êtes à présent seul maître à bord mais gardez bien à l'esprit que notre équipe est votre copilote afin de vous accompagner dans la concrétisation de votre projet de vacances !

Profitez et à très bientôt !

Amandine, Benoit, Raphaël et Yoann





AUTONOMIE ET FATIGABILITÉ

Les séjours proposés s'adressent aux adultes en situation de handicap mental dont le comportement est stabilisé, sans soins médicaux quotidiens et qui ne présentent pas de déficience motrice majeure nécessitant un fauteuil roulant ou un déambulateur. Pour le bien-être des vacanciers, nous avons défini, pour chacun de nos séjours, trois niveaux d'autonomie des personnes accueillies. Le niveau d'autonomie du vacancier est basé sur la gestion de son quotidien et de sa prise en charge : toilette, habillement, activités, comportement et argent personnel. Nous tenons à vous informer qu'une personne peut avoir un comportement différent sur son lieu de vacances et dans sa vie courante.

> PERSONNE DE BONNE AUTONOMIE

- Se prend en charge totalement dans les actes de la vie quotidienne (toilette, habillement, gestion du linge,...)
- S'exprime facilement et émet des choix dans les activités proposées
- Pas de problème de comportement / Comportement sociable
- Pas de problème de motricité / Bonne condition physique
- Bonne notion de gestion de l'argent personnel (surveillance discrète lors des achats)

> PERSONNE AUTONOME

- Se lave seul et s'habille seul, une surveillance discrète peut être nécessaire
- Peut nécessiter d'être stimulé dans les activités proposées
- Pas de problème de comportement mais peut nécessiter un temps d'adaptation
- Se déplace sans difficulté mais peut être fatigable
- Peut nécessiter une aide dans la gestion de l'argent personnel

> PERSONNE D'AUTONOMIE RELATIVE

- Peut nécessiter une aide ponctuelle pour la toilette et la gestion de la vêtue
- Besoin de stimulation possible dans les choix et les activités
- Pas de problème de comportement mais un temps d'adaptation peut être nécessaire
- Se déplace sans difficulté mais peut être fatigable
- Nécessite une aide dans la gestion de l'argent personnel

Afin d'accompagner au mieux nos vacanciers dans le choix de leur séjour de vacances, nous avons souhaité mettre en place un indicateur permettant d'évaluer la fatigabilité d'un séjour selon ses caractéristiques. Cet indicateur comprend différents paramètres, il doit être interprété avec prudence, n'hésitez pas à nous solliciter pour vous accompagner dans votre choix. Il tient compte de la fatigabilité liée au lieu d'hébergement et/ou aux excursions et activités pratiquées.

Nous avons évalué chacun de nos séjours, et les avons classés selon une échelle de 5 niveaux, du séjour le moins fatigant au plus fatigant afin de vous permettre de mieux les apprécier et de les sélectionner en connaissance de cause :

- Indice 1/5 : peu fatigant, convenant à tout vacancier
- Indice 2/5 : peu fatigant, convenant à tout vacancier mais pouvant causer une fatigue temporaire
- Indice 3/5 : pouvant être ressenti comme fatigant pour certaines personnes en bonne condition physique
- Indice 4/5 : ne convenant qu'à des vacanciers en bonne condition physique
- Indice 5/5 : réservé à des personnes en excellente forme physique et dotées d'une excellente capacité de récupération.



ACCOMPAGNEMENT

Afin de garantir des séjours de vacances adaptés aux besoins et au bien-être des vacanciers, notamment pour la prise en charge au quotidien, les animations, les activités et plus généralement pour le bon déroulement du séjour dans le respect de leur bien-être, nous organisons des séjours avec un taux d'encadrement d'un accompagnateur pour 4 à 6 vacanciers.

DES ÉQUIPES COMPÉTENTES ET COMPLÉMENTAIRES

Nous organisons le recrutement et constituons les équipes pédagogiques afin que les compétences et les expériences de chacun soient complémentaires tout en tenant compte des profils, des diplômes et formations nécessaires au bon déroulement des vacances des adultes en situation de handicap. Nos équipes encadrantes sont constituées d'un Responsable de Séjour ainsi que d'animateurs et sont issues principalement du milieu socio-éducatif et de l'animation et d'écoles de formation aux métiers du secteur social.

Les activités spécifiques proposées sur certains séjours (équitation par exemple) sont encadrées par des professionnels (brevet d'état, brevet d'éducateur sportif...) conformément à la législation en vigueur. Ces professionnels sont, bien entendu, accompagnés par nos équipes d'animation.

Nous tenons à préciser que nos équipes n'ont pas vocation à se substituer aux équipes éducatives, elles se placent dans un contexte d'accompagnement durant ce temps de vacances. Elles restent en relation avec les familles ou avec les personnes référentes des établissements si le comportement ou l'état de santé du vacancier le nécessite.

FORMATION DES ACCOMPAGNATEURS

Outre leurs formations et leur expérience propre, chacun de nos accompagnateurs bénéficie d'une formation spécifique dispensée par notre service de formation interne. Des sessions obligatoires sont organisées et animées par un permanent de notre agence. Elles ont trait au public accueilli, à la gestion sanitaire, à la vie quotidienne, aux animations et activités ou encore à l'organisation, à la logistique et à l'application des protocoles en vigueur.

FORMATION DES RESPONSABLES DE SÉJOUR

Une formation interne est imposée aux responsables de séjours afin que chaque responsable puisse échanger sur ses expériences et ses attentes. Cette formation se déroule autour de plusieurs thématiques qui reprennent et approfondissent l'organisation du séjour dont ils seront les responsables. Ils doivent également réaliser un projet de séjour en collaboration étroite avec les membres de leur équipe.

LA COORDINATION DES SÉJOURS : UN SUIVI PERMANENT

Afin d'assurer un contrôle permanent des séjours et un soutien aux équipes d'encadrement, les coordinateurs de secteur ainsi que les permanents de l'agence ont la charge, durant le déroulement des séjours, de maintenir un contact téléphonique régulier avec les responsables des séjours et de se rendre, selon les besoins, sur les lieux de séjours afin d'en garantir le bon déroulement et la conformité avec notre cahier des charges.



SUIVI MÉDICAL

INFIRMIÈRE LIBÉRALE ET CABINET MÉDICAL

La Grande Ourse Voyages Adaptés sollicite, selon les besoins, une Infirmière Diplômée d'État sur chacun de ses séjours pour effectuer tous les soins (injections, pansements,...), remplir les semainiers si nécessaire, donner les consignes de distribution des traitements aux membres de l'équipe d'encadrement. Nous vous rappelons qu'une ordonnance est obligatoire pour son intervention.

De même, un cabinet médical, proche du lieu de séjour, est informé de la présence de notre groupe et pourra être amené à intervenir auprès de nos vacanciers.

LES JOURNÉES DE TRANSPORT

Pour les journées de transport, une pochette transport isotherme vous sera fournie afin d'y placer les médicaments suffisants pour le voyage aller et le voyage retour.

PENDANT LE SÉJOUR

Durant le séjour et conformément à la législation, tous les traitements seront sous contrôle de nos équipes et rangés dans un contenant fermé à clef, lui-même situé dans un local approprié et fermé à clef.

Pour les vacanciers ayant besoin d'un traitement médical, vous avez le choix entre deux solutions : utiliser les semainiers offerts par La Grande Ourse Voyages Adaptés ou utiliser vos propres semainiers.

Quoi qu'il en soit vous devez obligatoirement fournir l'intégralité des piluliers pour toute la durée du séjour comme cela est indiqué dans l'instruction VAO n°DGCS/SD3B/2015/233 du 10 juillet 2015 qui a pour objet de présenter les évolutions apportées à la procédure d'agrément des organismes de séjours de vacances adaptées organisée par le décret n° 2015-267 du 10 mars 2015.

"Il est recommandé que les traitements soient préparés pour la totalité de la durée du séjour (soit, autant de piluliers que de semaines de vacances) et que les piluliers soient confectionnés en amont du séjour par la personne en situation de handicap, ses proches, son représentant légal ou l'établissement de résidence habituelle".

REMBOURSEMENT DES FRAIS MÉDICAUX

Toute avance de frais médicaux engagée par La Grande Ourse Voyages Adaptés donnera lieu à une demande de remboursement adressée au responsable légal. Les justificatifs originaux de soins lui seront retournés dès réception du règlement.

ACTES MÉDICAUX DURANT LE VOYAGE

Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons accepter de convoier les vacanciers nécessitant des actes médicaux ou infirmiers durant les temps de transport (injections, sondes urinaires,...).

INSCRIPTION ET ARGENT PERSONNEL

POUR S'INSCRIRE

1. Nous faire parvenir par email, par courrier ou par fax le bulletin de pré-réservation (page 35 ou à télécharger sur notre site internet www.grande-ourse.org) ou pré-réserver en ligne à la rubrique Réservation / Pré-réservation en ligne.

2. Nous envoyer le dossier d'inscription modifié selon l'instruction VAO n°DGCS/SD3B/2015/233 du 10 juillet 2015, à télécharger sur notre site internet www.grande-ourse.org (rubrique Réservation / Modalités), sous 3 semaines à compter de la confirmation de réservation, accompagné d'un acompte de 30% du prix du séjour plus le montant des assurances facultatives si souscrites.

> **La fiche administrative (page 37) ainsi que les fiches de renseignements n°1, 2 et 3 (pages 38 à 40)** doivent obligatoirement être datées et signées par le vacancier ou son représentant légal.

> **La fiche médicale (page 41)** doit obligatoirement être datée et signée par le vacancier ou son représentant légal et par le médecin traitant.

> **La fiche d'engagements (page 42)** doit obligatoirement être datée et signée par le représentant légal et par le médecin traitant.

À DÉFAUT, LE DOSSIER SERA RETOURNÉ !

LA DATE LIMITE DE PAIEMENT DU SOLDE DU SÉJOUR EST FIXÉE AU PLUS TARD : LE 05/11/2025 POUR LES SÉJOURS EN FRANCE ET LE 20/10/2025 POUR LES SÉJOURS AVEC TRANSPORT AÉRIEN

TOUT SÉJOUR NON SOLDÉ AVANT LE DÉPART DONNERA LIEU À UNE ANNULATION SANS PRÉAVIS NI REMBOURSEMENT.

GESTION DE L'ARGENT PERSONNEL

Pour toutes les dépenses personnelles du vacancier (boissons, souvenirs, tabac,...), nous conseillons une somme d'environ 30€ par semaine. **N'OUBLIEZ PAS DE TENIR COMPTE DE LA CONSOMMATION DE CIGARETTES POUR LES FUMEURS !**

Pour les vacanciers ayant besoin d'un accompagnement pour gérer leur argent, et par mesure de sécurité, nous vous invitons à nous transmettre leur argent personnel au plus tard un mois avant les départs. Aucune somme d'argent ne pourra être acceptée par les accompagnateurs lors des départs !

Nos équipes d'encadrement gèreront cet argent conformément aux informations figurant dans le dossier de réservation. À la fin du séjour le responsable légal recevra une fiche détaillée des dépenses accompagnée des justificatifs d'achats supérieurs à 8€. Nos équipes ont pour consignes de remettre le solde d'argent personnel directement au vacancier s'il est inférieur à 8€. Le cas échéant, le solde de cet argent sera restitué au responsable légal par chèque ou virement bancaire.

Pour les vacanciers souhaitant le gérer seul, ou si l'argent personnel n'est pas transmis à l'organisme au moins un mois avant le début du séjour, la responsabilité de La Grande Ourse Voyages Adaptés ne pourra aucunement être engagée en cas de perte ou de vol. De plus, La Grande Ourse Voyages Adaptés ne pourra être tenue pour responsable de la nature des achats et des sommes dépensées pendant le séjour.

MODALITÉS DE PAIEMENT (Attention : veiller à faire 2 chèques séparés pour l'inscription et l'argent personnel)

	RÈGLEMENT DE L'INSCRIPTION	RÈGLEMENT DE L'ARGENT PERSONNEL
Par virement bancaire	IBAN FR76 1080 7000 2662 4213 2637 253 BIC : CCBPFRPPDJN	IBAN FR76 1080 7000 2672 4213 2637 106 BIC : CCBPFRPPDJN
Par chèque (1 par règlement)	À l'ordre de la Grande Ourse 4 rue du Général de Gaulle • 70400 HÉRICOURT	

> **MERCI DE PRÉCISER LE NOM DU VACANCIER AINSI QUE SON NUMÉRO DE RÉSERVATION**

> **MERCI DE NOUS TRANSMETTRE VOTRE RIB POUR LA RESTITUTION DU SOLDE ÉVENTUEL DE L'ARGENT PERSONNEL**



ASSURANCES

INCLUS DANS LE PRIX DU SÉJOUR

L'assurance Responsabilité Civile et Rapatriement est incluse dans le prix des séjours. L'assurance Responsabilité Civile est couverte par Hiscox (contrat n° PRC 0190562), celle du rapatriement par ASSUREVER (conditions sur notre site Internet). Cette assurance garantit au vacancier les interventions et les soins médicaux nécessaires ainsi que son rapatriement sur son lieu de résidence si son état de santé le nécessite.

EN OPTION, NOUS VOUS PROPOSONS :

1- L'assurance annulation / bagages (4,5% du prix de vente du séjour)

L'assurance annulation garantit le remboursement des sommes versées en cas d'annulation avant le séjour pour accident ou maladie grave ou décès du vacancier ou d'un proche parent (ascendant et descendant direct, conjoint ou concubin). Une franchise de 50€ sera déduite pour les frais de dossier. L'assurance bagages garantit un remboursement allant jusqu'à 300€ en cas de disparition et détériorations accidentelles consécutives à un vol (ou à une effraction) sur présentation du dépôt de plainte et des justificatifs originaux des objets perdus ou volés. Une franchise de 30€ sera déduite pour les frais de dossier.

2- L'assurance annulation / interruption (5,5% du prix de vente du séjour)

En complément de l'assurance annulation / bagages, cette assurance garantit le remboursement au prorata temporis du séjour en cas d'interruption pour raison médicale du vacancier ou décès d'un proche parent (ascendant et descendant direct). Une franchise de 50€ sera déduite pour les frais de dossier.

3- L'assurance protection sanitaire (+1.5% sur l'option 1 ou l'option 2)

Nous vous proposons une option « Protection Sanitaire » ajoutée directement à nos assurances déjà proposées. Cette option couvre l'annulation du séjour pour maladie déclarée dans le mois précédent le départ **en cas d'épidémie ou de pandémie**. Une franchise de 15€ sera déduite pour les frais de dossier.

Les assurances annulation et interruption interviennent dans les conditions suivantes :

- **Maladie grave du vacancier**

(y compris l'aggravation d'une maladie antérieure ou des séquelles d'un accident antérieur) ou accident corporel grave. Le vacancier devra fournir impérativement un certificat médical motivé ou un bulletin d'hospitalisation précisant l'impossibilité de participer au séjour ou au voyage.

- **Décès du vacancier, de son conjoint, d'un proche parent** (ascendant ou descendant direct)

Un certificat de décès devra être fourni à La Grande Ourse Voyages Adaptés ainsi que la preuve de la descendance ou de l'ascendance.

- Toute demande de remboursement au titre de la garantie bagages devra être faite, au plus tard dans les 7 jours, à La Grande Ourse Voyages Adaptés avec les justificatifs originaux et sera envoyée par lettre recommandée avec AR.

- Les garanties annulation / bagages ou annulation / interruption ainsi que protection sanitaire doivent être impérativement souscrites et réglées le même jour que l'achat du séjour.

Vous pouvez consulter les conditions générales et spéciales de nos assurances voyage sur notre site Internet :
www.grande-ourse.org / Rubrique Réservation / Assurances

AIDES POSSIBLES

Nous vous rappelons que divers dispositifs publics et privés sont à disposition de vos résidents et usagers pour leur faciliter l'accès aux vacances. Vous trouverez, ci-dessous, le détail de chacun de ces dispositifs. Pour vos demandes de prise en charge, notre surcoût handicap s'élève à 40%.

LES DISPOSITIFS PUBLICS

La Prestation de Compensation du Handicap : elle prend en charge les aides techniques et humaines ou les aménagements d'infrastructures (hébergement, véhicules) liés au handicap. Si vous êtes bénéficiaire de la PCH, vous pouvez demander une prise en charge au titre des surcoûts liés au transport ou des aides spécifiques ou exceptionnelles pour les vacances. Les non bénéficiaires de la PCH peuvent également solliciter leur MDPH qui dispose d'un Fonds Départemental de Compensation du Handicap destiné à la prise en charge partielle ou totale du surcoût lié au handicap. La demande est à adresser par courrier à la MDPH de votre lieu de résidence, en faisant ressortir le surcoût lié au handicap de votre projet de vacances.

Attention : il est nécessaire de s'y prendre à l'avance, le temps de réponse étant long.

La Caisse d'Allocations Familiales : elle distribue des Bons Vacances sous conditions de ressources. Des aides complémentaires peuvent être accordées. Les conditions d'attribution sont variables selon des départements : il est nécessaire de se renseigner auprès de la CAF de votre département.

Les Centres Communaux d'Action Sociale : ils peuvent être sollicités dans le cadre de vos besoins en soutien financier pour un départ en vacances.

Les services sociaux des Caisses Primaires d'Assurance Maladie disposent d'un fonds de secours pour les personnes ayant de très faibles ressources. Ils peuvent notamment être sollicités pour la prise en charge des frais de transports adaptés.

Les collectivités territoriales : les Conseils Généraux et les Conseils Régionaux disposent de services sociaux que vous pouvez contacter pour demander à bénéficier d'une aide pour le financement de votre budget vacances.

L'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances) : cet organisme public attribue des Aides aux Projets Vacances destinées à aider les départs en vacances des personnes en situation de fragilité économique et sociale, notamment les personnes en situation de handicap.

LES DISPOSITIFS PRIVÉS

Les mutuelles : elles peuvent disposer d'une ligne budgétaire pour des actions sociales en faveur de leurs adhérents. Il ne faut pas hésiter à contacter le service adhérents pour savoir si vous êtes éligibles à une aide exceptionnelle dans ce cadre.

Les Caisses de Retraite : régime général ou caisses complémentaires, l'action sociale des caisses de retraite peut prendre en charge une partie de votre budget vacances.

Les Comités d'Entreprises : certains CE ont un budget alloué à la problématique du handicap et peuvent attribuer des aides à leurs salariés ou à leurs ayant-droits pour le financement de leur projet de vacances.



Notre agence de voyage dispose de l'**agrément ANCV** qui permet à vos résidents et usagers de régler, en partie ou en totalité, leurs séjours de vacances par l'intermédiaire de chèques vacances. Le chèque vacances est utilisable toute l'année pour des prestations en France (y compris les DOM-TOM) et à destination des pays de l'Union Européenne. Ce dernier est valable 2 ans en plus de son année d'émission. N'hésitez pas à nous contacter (03 66 72 62 18) pour de plus amples informations et à consulter le site Internet www.ancv.com.



ORGANISATION TRANSPORT

LES MODES DE TRANSPORT

Notre système de transport permet d'optimiser la durée du trajet en privilégiant des transferts les plus directs possible vers les lieux de séjours dans le respect du bien-être et de la sécurité de chaque vacancier. Les horaires ainsi que les lieux de rendez-vous sont communiqués environ un mois avant les départs.

VOYAGE EN AUTOCAR

Pour les voyages aller et retour, La Grande Ourse Voyages Adaptés a fait le choix d'organiser la grande majorité des transports avec des autocars de grand tourisme, conduits par des conducteurs professionnels et offrant les meilleures garanties de sécurité. Ce sont des véhicules de grand confort qui permettent à nos vacanciers de voyager dans les meilleures conditions. Pour information, un autocar parcourt en moyenne 70 à 80 km en 1 heure sans compter les éventuels aléas de la circulation et le temps de pause obligatoire que doivent respecter les conducteurs. En fonction de la taille des groupes et des trajets, d'autres moyens de transports pourront être utilisés (minibus, train, avion, taxi...). **Les temps de trajet peuvent être longs et fatigants.**

À ce titre, il est recommandé de veiller au choix de la destination en tenant compte de l'éloignement géographique. Dans l'optique de vous proposer des prises en charge de proximité, nous organisons des arrêts supplémentaires le long de l'itinéraire et les trajets ne sont pas toujours directs. Des temps de pause sur des lieux de correspondance spacieux et confortables sont organisés pour les longs trajets, afin que les vacanciers puissent se restaurer, se distraire et se reposer.

VOYAGE EN AVION

Pour tous les séjours nécessitant un déplacement en avion, un courrier vous sera envoyé pour vous proposer différentes options suivant les heures de départs et d'arrivées. Ces options sont possibles à l'aller et/ou au retour :

- Un rendez-vous directement à l'aéroport le jour du départ.
- Un accueil la veille du départ, dans une des gares SNCF de Paris moyennant la somme de 170€
> incluant l'accueil, l'accompagnement, l'hébergement, la restauration, les transferts gare/hébergement et hébergement/aéroport.
- Un accueil le jour même du départ, dans une des gares SNCF de Paris moyennant la somme de 85€
> incluant l'accueil, l'accompagnement et le transfert gare/aéroport.

VOYAGE EN TRAIN

Cette solution peut réduire la durée du trajet mais reste exceptionnelle en raison des contraintes de transferts vers la gare de départ ou depuis la gare d'arrivée.

VOYAGE SEUL

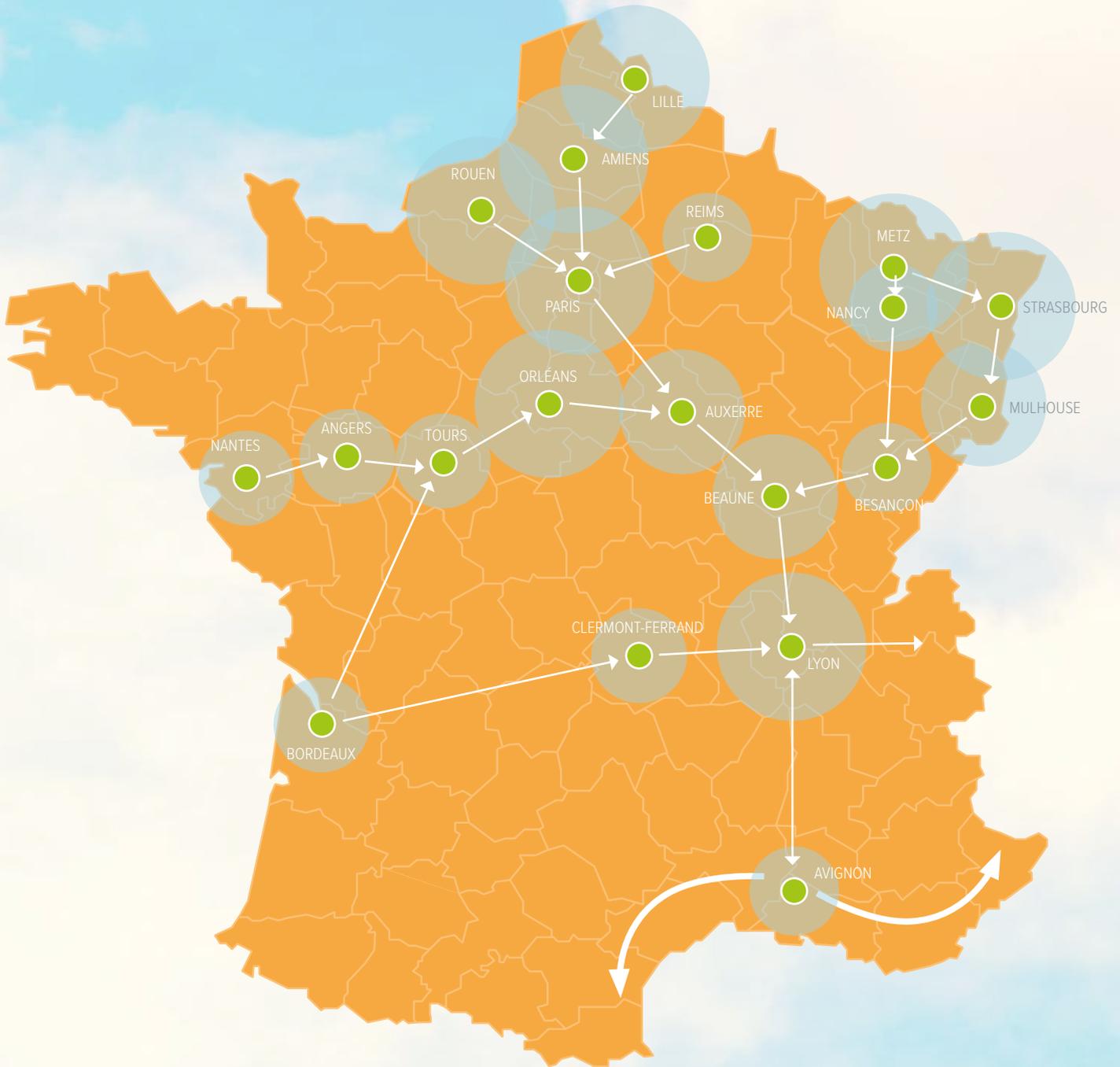
Pour les séjours en France, nous invitons vivement les vacanciers qui le souhaitent à se rendre directement sur les lieux de séjour. Ils peuvent aussi choisir notre formule "accueil en gare". Un accompagnateur de La Grande Ourse Voyages Adaptés prendra en charge le vacancier à la descente du train à la gare la plus proche du lieu de séjour. Une réduction de 150€ sera ainsi proposée pour les personnes n'utilisant pas nos transports (75€ par trajet et par personne). Cette réduction comprend le transport, l'hébergement et le dîner de la 1ère journée. Sauf cas particulier, afin de faciliter la prise en charge, les vacanciers voyageant seuls devront arriver le lendemain du début du séjour et repartir la veille de la fin du séjour.

NOTRE ORGANISATION

Si l'établissement dans lequel réside le vacancier se situe à moins d'une heure de trajet de la ville de départ (points verts sur la carte ci-contre), nous assurons la prise en charge sur l'établissement, et ce, à partir de 5 vacanciers inscrits aux mêmes dates de départ et de retour (hors séjours aériens) et partant sur le même lieu de séjour ou à proximité de celui-ci, sans coût supplémentaire. Dans les autres cas, veuillez nous consulter pour une étude personnalisée.

Pour le confort des vacanciers, n'hésitez pas à vous regrouper entre différentes structures ou services éducatifs pour une prise en charge sur un lieu de votre choix. Cela vous permet, quelle que soit votre ville de départ, d'accéder aux séjours proposés par l'agence.

ITINÉRAIRES ET PRISE EN CHARGE



INFORMATIONS PRATIQUES

• ALLEMAGNE

- Document obligatoire : Carte d'identité valide* ou passeport
- Devise : Euro
- Indicatif téléphonique : pour appeler depuis la France 00 49

• ÉGYPTE

- Document obligatoire : passeport ou carte d'identité * valides 6 mois après le retour (+ 2 photos d'identité pour le visa si CNI)
- Décalage horaire : +1h • Devise : Livre égyptienne
- Indicatif téléphonique : pour appeler depuis la France 00 20

• ESPAGNE

- Document obligatoire : Carte d'identité valide* ou passeport
- Devise : Euro
- Indicatif téléphonique : pour appeler depuis la France 00 34

• GUADELOUPE

- Document obligatoire : CNI ou passeport valide
- Décalage horaire : -5h
- Devise : Euro

• MALTE

- Document obligatoire : Carte d'identité valide* ou Passeport
- Devise : Euro
- Indicatif téléphonique : pour appeler depuis la France 00 356

• TUNISIE

- Document obligatoire : Passeport valide
- Devise : Dinar tunisien
- Indicatif téléphonique : pour appeler depuis la France 00 216

- Nous vous recommandons de vous munir impérativement de la Carte Européenne d'Assurance Maladie pour les séjours suivants : **Allemagne, Espagne, Malte.**

* Pour les cartes d'identité délivrées entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013, bénéficiant d'une prolongation de 5 années supplémentaires, le ministère des affaires étrangères recommande de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à une Carte d'Identité Nationale portant une date de validité dépassée (bien qu'elle soit considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité). En effet, si les autorités des pays étrangers sont informées de cette nouvelle mesure, il ne peut être garanti que celle-ci soit comprise et assimilée par d'autres acteurs (compagnies aériennes, banques, commerces...).

Concernant nos séjours avec transport aérien, toute détention de médicaments doit pouvoir être justifiée par une prescription médicale.

IMPORTANT

Lors du choix de la destination, veillez à respecter le degré d'autonomie correspondant aux critères d'accueil du séjour proposé. Dans le cas contraire, nous serions contraints de refuser l'inscription lors de la lecture du dossier et de vous proposer une destination plus adaptée. Veuillez également vous assurer de l'exactitude des informations indiquées dans le dossier de réservation pour la pleine réussite des vacances.

NOS PRIX COMPRENNENT

L'hébergement, la restauration, l'encadrement, les transports, les activités, les excursions et l'assurance responsabilité civile / rapatriement.

NOS PRIX NE COMPRENNENT PAS

Les dépenses à caractère personnel, les dépenses médicales inhérentes au vacancier, les assurances annulation / bagages / interruption / protection sanitaire.

NOS SÉJOURS ADAPTÉS

PAGES	NOS SÉJOURS HIVER 2025-2026	AUTONOMIE	IF	7 JOURS 27/12/2025 au 02/01/2026	11 JOURS 23/12/2025 au 02/01/2026
-------	-----------------------------	-----------	----	-------------------------------------	--------------------------------------

SÉJOURS À L'ÉTRANGER							
14	GUADELOUPE / La fin d'année aux Antilles !	BA	-	-	3	9 JOURS (du 22/12/2025 au 30/12/2025) : 4995 €	
15	TUNISIE / Mer, désert et oasis	BA	-	-	3	8 JOURS (du 27/12/2025 au 03/01/2026) : 1695 €	
16	ÉGYPTE / Trésors du Nil	BA	-	-	4	8 JOURS (du 27/12/2025 au 03/01/2026) : 3295 €	
18	ALLEMAGNE / Berlin / Un bain de dynamisme	BA	-	-	3	8 JOURS (du 20/12/2025 au 27/12/2025) : 2495 €	
19	ESPAGNE / Andalousie / Au pays du flamenco	BA	A	-	3	-	2695 €
20	ÎLE DE MALTE / Au cœur de la Méditerranée	BA	A	-	3	-	2395 €

SÉJOURS DÉTENTE ET DÉCOUVERTES							
21	PARIS ET SES MERVEILLES	BA	-	-	4	1795 €	2395 €
22	PLAISIRS ALSACIENS / Obernai	BA	A	-	3	-	2295 €
23	NOËL AU CŒUR DE LA BOURGOGNE / Dijon	-	A	AR	2	1695 €	2095 €
24	NATURE ET BIEN-ÊTRE DANS LE JURA / Prémamanon	-	A	-	2	-	2495 €
25	AUX SOURCES DU BIEN-ÊTRE / Évian-les-Bains	BA	A	-	2	-	2395 €

SÉJOURS MONTAGNE							
26	BUSSANG / Escapade vosgienne	BA	-	-	3	-	2695 €
27	MÉTABIEF / Au cœur du Jura	BA	A	-	2	-	2395 €
28	SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS / Balcon sur le lac Léman	BA	A	-	2	-	1995 €
29	LAC D'ANNECY / La Haute-Savoie à l'état pur	BA	-	-	3	-	2295 €
30	LESCHERAINES / Entre lacs et montagnes	BA	-	-	3	-	2295 €
31	SERRE-CHEVALIER / Spécial ski et bien-être	BA	-	-	4	-	2695 €

SÉJOURS DANS LE MIDI							
32	VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON / La cité des papes	-	A	-	3	-	1995 €
33	THÉOULE-SUR-MER / Douceur de la Côte d'Azur	BA	A	-	2	-	2295 €

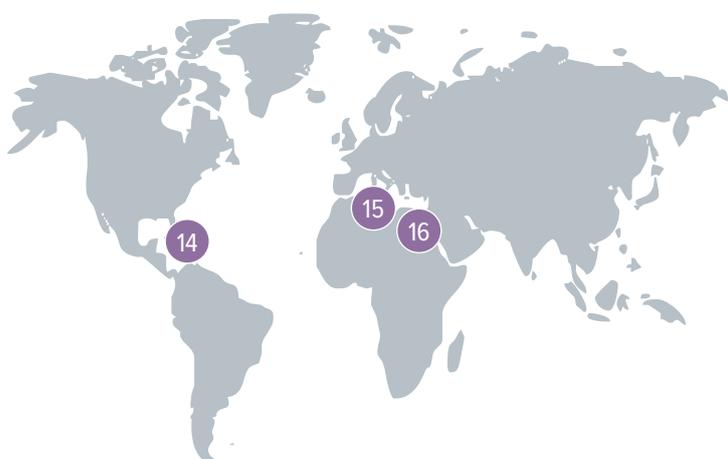
SÉJOURS À L'ÉTRANGER

Transport

Avion au départ de Paris

Options et consignes

Se reporter aux pages 8 et 10



GUADELOUPE
La fin d'année aux Antilles



TUNISIE
Mer, désert et oasis



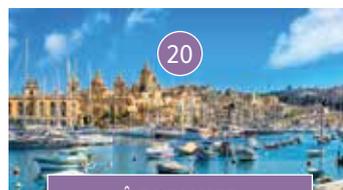
ÉGYPTE
Trésors du Nil



ALLEMAGNE / Berlin
Un bain de dynamisme



ESPAGNE / Andalousie
Au pays du flamenco



ÎLE DE MALTE
Au cœur de la Méditerranée

Les numéros correspondent aux pages du catalogue

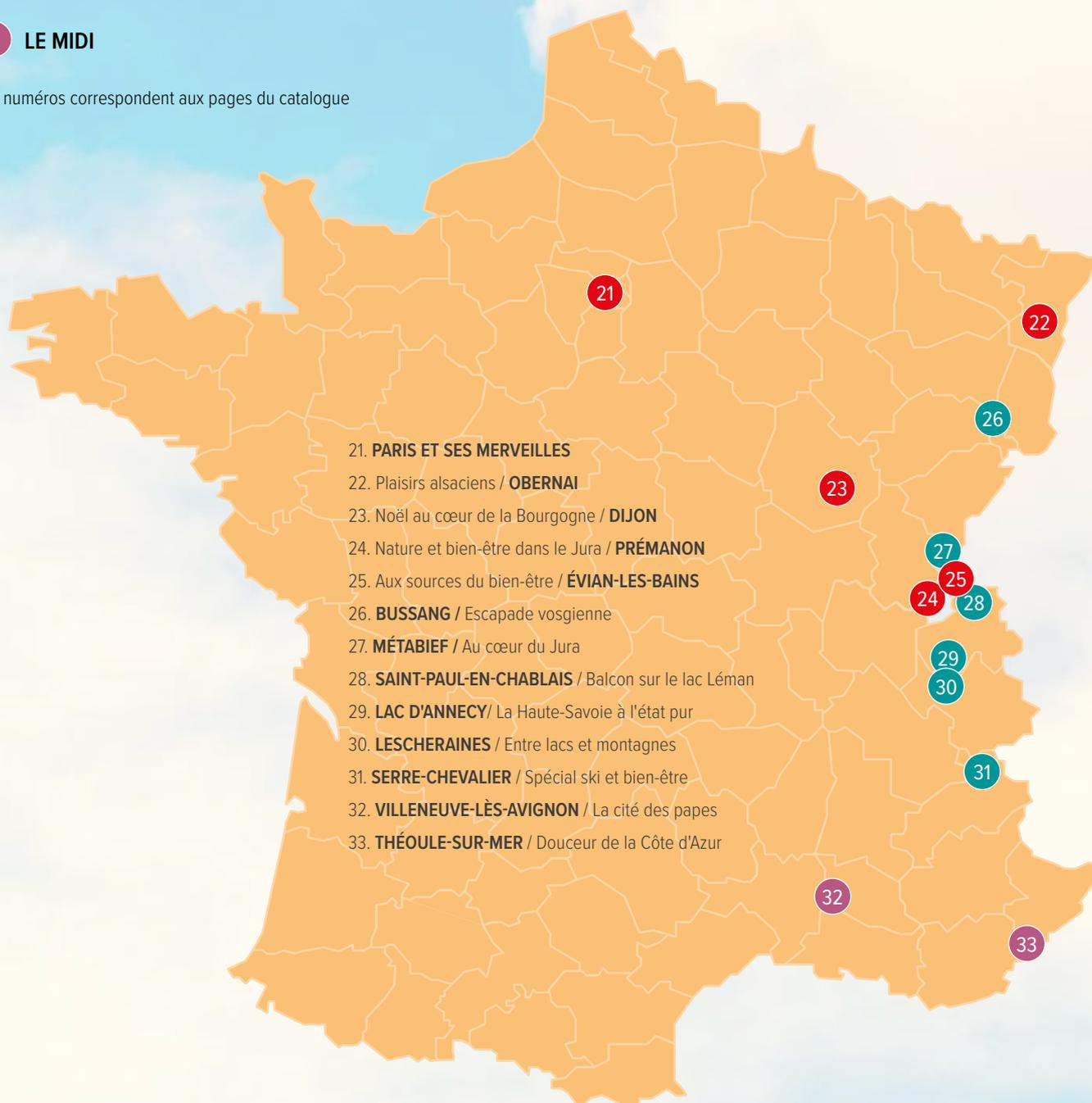
SÉJOURS EN FRANCE

 DÉTENTE ET DÉCOUVERTES

 MONTAGNE

 LE MIDI

Les numéros correspondent aux pages du catalogue



ORGANISATION DU TRANSPORT ET VILLES DE PRISE EN CHARGE : VOIR PAGES 8 & 9

Contact et informations : 03 66 72 62 19 ou transport@grande-ourse.org

BAPTÊME DE PLONGÉE: 90 €

GUADELOUPE • La fin d'année aux Antilles !



Du 22/12/2025 au 30/12/2025

Un combiné de rêve entre Grande Terre et Basse Terre pour explorer la Guadeloupe, ses paysages de carte postale, ses îles paradisiaques, la richesse de la culture créole.

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



RÉSERVE NATURELLE DE PETITE TERRE EN CATAMARAN



RÉSERVE COUSTEAU



MARIE GALANTE

TRANSPORT POUR LES EXCURSIONS

Transports locaux

Excursion en bateau à Marie Galante

BAPTÊME DE PLONGÉE : 90€

CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION OBLIGATOIRE



IMPORTANT :

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ : 3/5



PUBLIC

12 personnes de bonne autonomie
2 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

7 nuits en hôtel**** à Deshaies

Piscine sur place

Chambres de 2 personnes
avec salle de bains et toilettes

RESTAURATION

Pension complète

TRANSPORT

Avion au départ de Paris

Accueil et options : page 8

Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons accueillir les personnes nécessitant des soins infirmiers pendant le séjour. Ce séjour s'adresse aux vacanciers sans difficulté motrice.

9 JOURS • 4995 €
Hors assurance

Mais aussi :
Activités à la carte, soirées,
animations et loisirs variés.

Repas festif pour Noël !

DOCUMENTS OBLIGATOIRES :
CNI ou passeport valide

NOUVEAUTÉ

TUNISIE • Mer, désert et oasis



Du 27/12/2025 au 03/01/2026

Un séjour d'exception pour profiter des plages de la Méditerranée et explorer les richesses du nord-ouest de la Tunisie, entre palais arabes, médinas et colisée antique.

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



PARC ANIMALIER DE FRIGUIA



KAIROUAN



EL JEM

TRANSPORT POUR LES EXCURSIONS

Transferts privés

IMPORTANT :

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ : 3/5

**PUBLIC**

12 personnes de bonne autonomie
2 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Hôtel****

Piscine intérieure, spa et hammam

Plage privée

Espace détente sur place / bibliothèque, salon de lecture

Chambres de 2 personnes avec salle de bains et toilettes

RESTAURATION**FORMULE ALL INCLUSIVE****TRANSPORT**

Avion au départ de Paris

Accueil et options : page 8

Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons accueillir les personnes nécessitant des soins infirmiers pendant le séjour. Ce séjour s'adresse aux vacanciers sans difficulté motrice.

Mais aussi :
Activités à la carte, soirées,
animations et loisirs variés.

Réveillon typiquement
tunisien pour le Nouvel An !

DOCUMENTS OBLIGATOIRES :
Passport valide

8 JOURS • 1695 €
Hors assurance

SÉJOUR ITINÉRANT

ÉGYPTÉ • Trésors du Nil

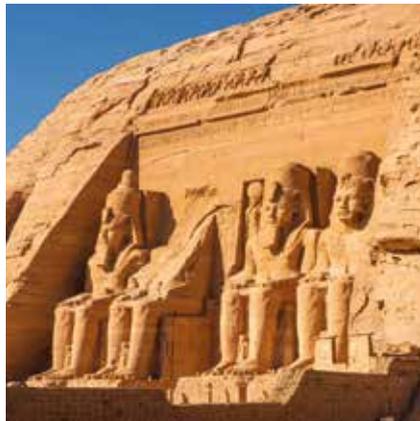
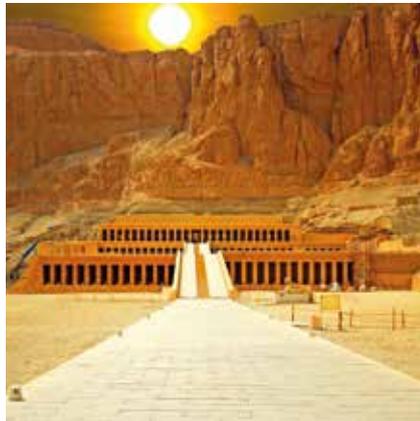


Une croisière époustouflante sur le Nil à la découverte de la fascinante Égypte antique, ses temples majestueux, la fameuse Vallée des Rois et ses tombeaux de pharaons.

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



Du 27/12/2025 au 03/01/2026



INDICE DE FATIGABILITÉ : 4/5

**PUBLIC**

12 personnes de bonne autonomie
2 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Croisière au fil du Nil
Cabines de 2 personnes
avec salle de bains et toilettes

RESTAURATION

Pension complète

TRANSPORT

Avion au départ de Paris
Accueil et options : page 8



Mais aussi :
Activités à la carte, soirées,
animations et loisirs variés.

Repas festif pour le Nouvel An !

DOCUMENTS OBLIGATOIRES * :
Passeport ou CNI valide 6
mois après le retour (+ 2
photos d'identité pour le visa
si CNI)

TRANSPORT POUR LES EXCURSIONS

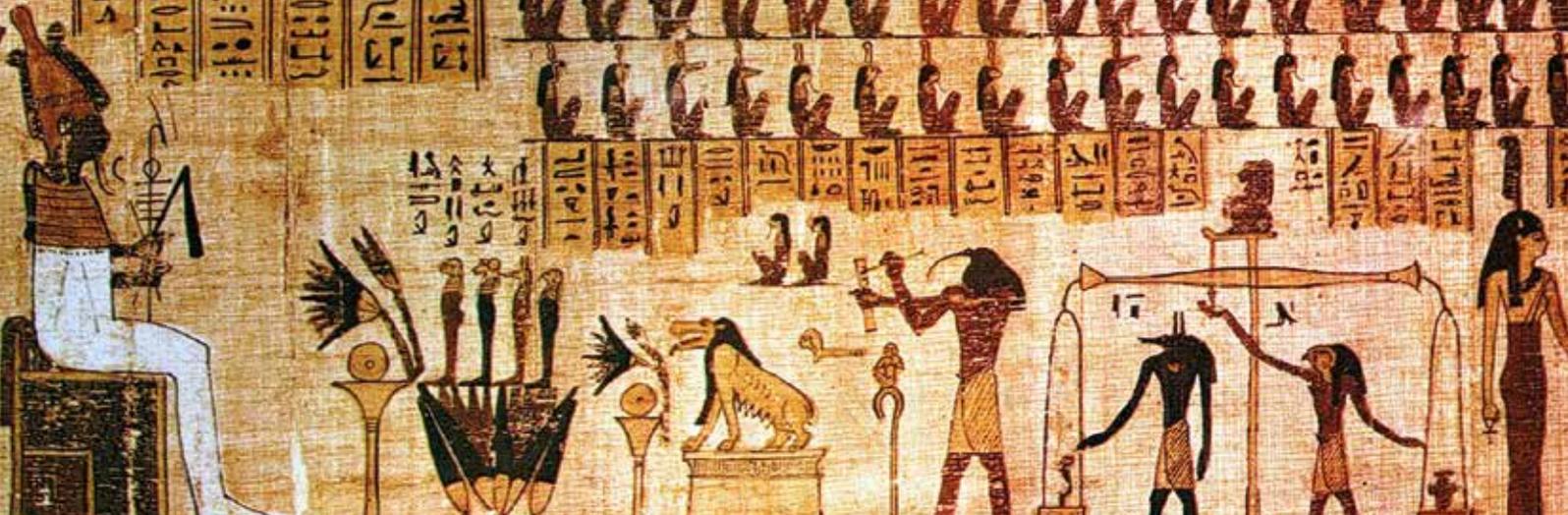
Transferts privés

IMPORTANT :

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.

Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons accueillir les personnes nécessitant des soins infirmiers pendant le séjour. Ce séjour s'adresse aux vacanciers sans difficulté motrice.

8 JOURS • 3295 €
Hors assurance



Découvrez le programme de votre séjour*

Les visites sont effectuées avec un guide francophone

JOUR 1 : FRANCE / LOUXOR

JOUR 2 : LOUXOR / ESNA / EDFOU

Visite du temple de Karnak : construit par les pharaons de la XII^{ème} dynastie, il est le plus grand ensemble religieux jamais construit. Visite du site de Louxor : le temple se dresse majestueusement sur les berges du Nil. Dans la nuit passage de l'écluse d'Esna.

JOUR 3 : EDFOU / ASSOUAN

Départ en calèche pour la visite du temple de Horus. Il est entièrement construit en grès et remarquable par son plan harmonieux et sa conservation exceptionnelle. Puis navigation vers Assouan. Passage au large des carrières de El-Sel-sela ("la chaîne" en arabe). Conférence sur l'Égypte ancienne.

JOUR 4 : ASSOUAN

Visite du temple de Philae. Découverte du haut barrage d'Assouan. Embarquement dans de petits bateaux locaux. Découverte du jardin botanique de l'île de Lord Kitchner, puis navigation entre les îlots granitiques de la réserve naturelle près de l'île Éléphantine et du mausolée de l'Aga Khan.

JOUR 5 : ASSOUAN / ABOU-SIMBEL / KOM OMBO

Départ matinal pour l'excursion aux temples d'Abou-Simbel pour profiter du lever de soleil sur ce lieu magique. Après-midi de navigation vers Kom Ombo.

JOUR 6 : KOM OMBO / LOUXOR

Visite du temple de Kom Ombo dédié à deux divinités : Sobek (le dieu-crocodile) et Haroeris (Horus l'ancien). Le temple se dresse sur un promontoire surplombant un méandre du Nil où jadis les crocodiles peuplaient les berges. Puis navigation pour Louxor. Conférence sur l'Égypte moderne. Passage de l'écluse d'Esna. Spectacle folklorique égyptien à bord.

JOUR 7 : LOUXOR

Visite de la Vallée des Rois et de trois de ses tombeaux. Les riches décors des tombes illustrent les aventureuses étapes du voyage vers l'au-delà. Le pharaon défunt devait accompagner Rê - le dieu soleil - dans sa course nocturne et renaître avec l'astre lorsque la lumière jaillirait à nouveau des ténèbres. Arrêt photos aux deux colosses de Memnon. Visite du tombeau de Habou, le plus remarquable de la Vallée des Rois. Découverte du travail des tailleurs de pierre.

JOUR 8 : LOUXOR / FRANCE

*ACTIVITÉS ET VISITES LIBRES, À DÉFINIR EN ACCORD AVEC LE GROUPE. SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS



NOUVEAUTÉ



ALLEMAGNE • Berlin • Un bain de dynamisme



Découvrez cette jeune capitale combinant un passé chargé d'histoire et un avenir plein de promesses, visitez ses marchés de Noël et son zoo de réputation mondiale.

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



ZOO DE BERLIN

Du 20/12/2025 au 27/12/2025



CROISIÈRE SUR LA SPREE



MARCHÉS DE NOËL



INDICE DE FATIGABILITÉ : 3/5

**PUBLIC**

12 personnes de bonne autonomie
2 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Hôtel****

Proche du centre-ville
Chambres de 2 à 3 personnes
avec salle de bains et toilettes

RESTAURATION

Pension complète
Repas de midi pris au restaurant

TRANSPORT

Avion au départ de Paris
Accueil et options : page 8

Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons accueillir les personnes nécessitant des soins infirmiers pendant le séjour. Ce séjour s'adresse aux vacanciers sans difficulté motrice.



Mais aussi :
Activités à la carte, soirées,
animations et loisirs variés.

Repas festif pour Noël !

DOCUMENTS OBLIGATOIRES :
CNI ou passeport valide

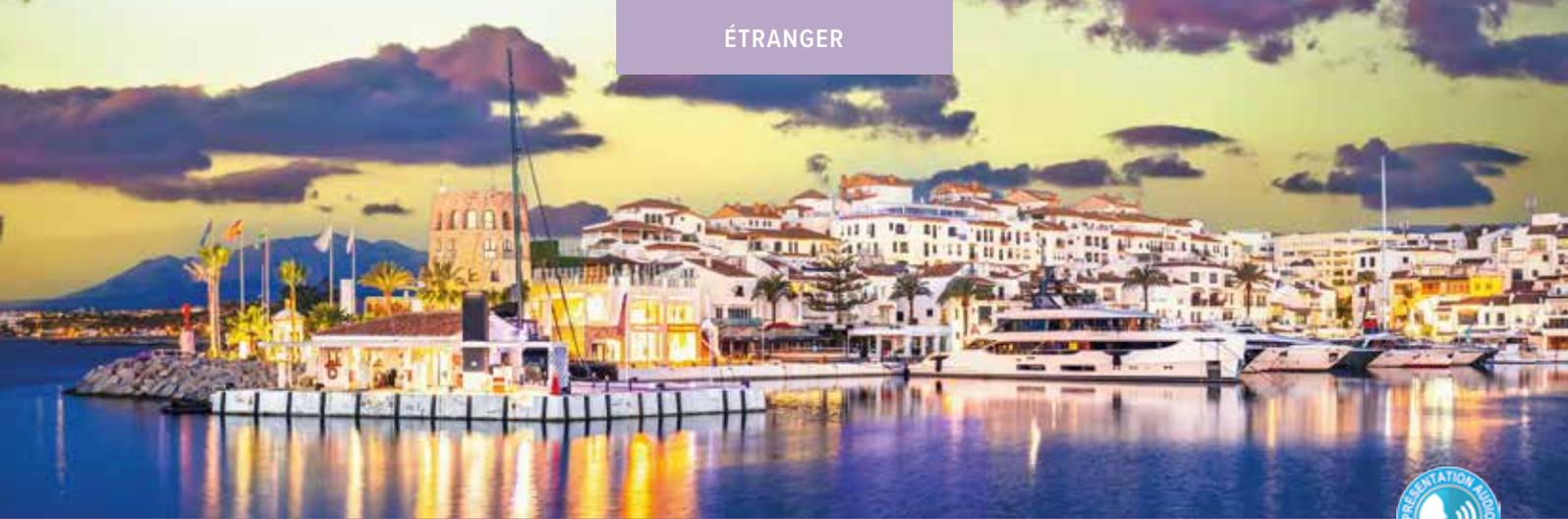
TRANSPORT POUR LES EXCURSIONS

Transports urbains

IMPORTANT :

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.

8 JOURS • 2495 €
Hors assurance



ESPAGNE • Andalousie • Au pays du flamenco



Terminez l'année en beauté au sud de la péninsule ibérique, à la découverte de son littoral magnifique, de ses stations balnéaires, de ses animaux marins, de sa culture...

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR

Du 23/12/2025 au 02/01/2026



PARC ANIMALIER SELWO MARINA



CHÂTEAU DE GIBRALFARO



MALAGA



INDICE DE FATIGABILITÉ : 3/5



PUBLIC

12 personnes autonomes
et de bonne autonomie
2 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Hôtel****

À 500 mètres de la mer

Piscine intérieure sur place

Chambres de 2 personnes
avec salle de bains et toilettes

CHAMBRE INDIVIDUELLE : +400€

RESTAURATION

Pension complète

TRANSPORT

Avion au départ de Paris

Accueil et options : page 8

Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons accueillir les personnes nécessitant des soins infirmiers pendant le séjour. Ce séjour s'adresse aux vacanciers sans difficulté motrice.

Mais aussi :
Activités à la carte, soirées,
animations et loisirs variés.

Repas festifs
pour Noël et Nouvel An !

DOCUMENTS OBLIGATOIRES :
CNI ou passeport valide

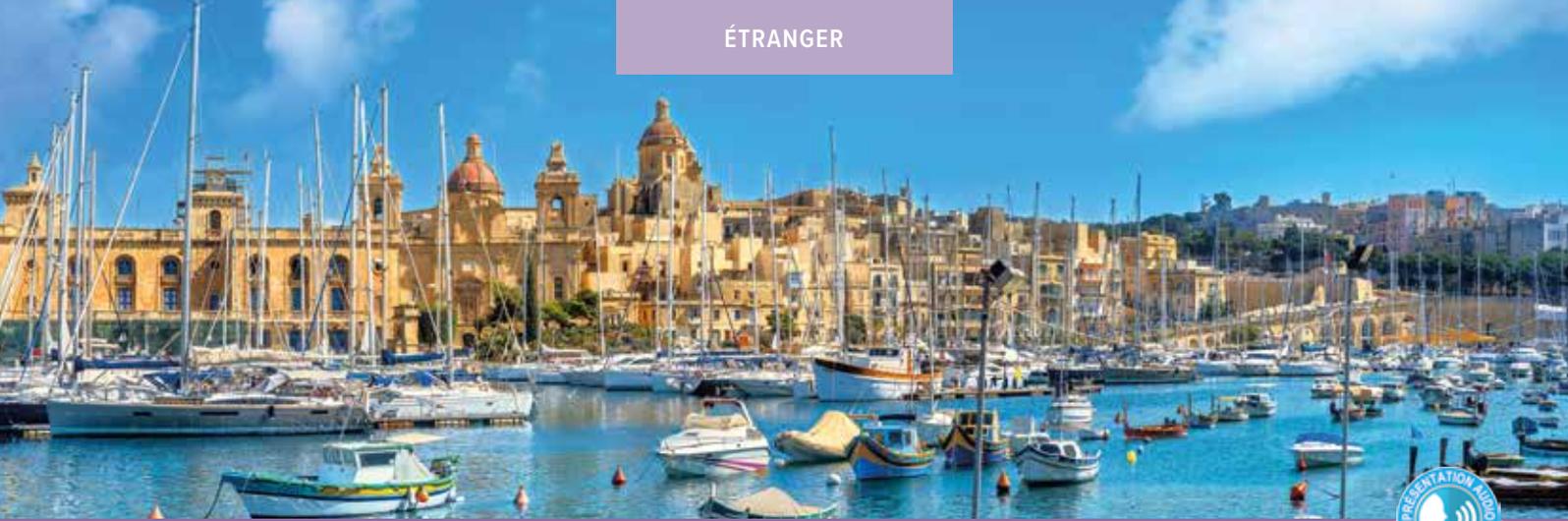
TRANSPORT POUR LES EXCURSIONS

Transports urbains

IMPORTANT :

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.

11 JOURS • 2695 €
Hors assurance



ÎLE DE MALTE • Au cœur de la Méditerranée



Du 23/12/2025 au 02/01/2026

Explorez ce petit bijou de la Méditerranée qui regorge de curiosités, entre ses petites îles bucoliques aux eaux transparentes et l'empreinte omniprésente de la chevalerie.

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



MARINE PARK



ÎLE DE GOZO



LA VALETTE

TRANSPORT POUR LES EXCURSIONS Transports locaux

IMPORTANT :

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ : 3/5



PUBLIC

12 personnes autonomes
et de bonne autonomie
2 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Hôtel***

Proche de la mer

Chambres de 2 personnes
avec salle de bains et toilettes

RESTAURATION

Pension complète

TRANSPORT

Avion au départ de Paris

Accueil et options : page 8

Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons accueillir les personnes nécessitant des soins infirmiers pendant le séjour. Ce séjour s'adresse aux vacanciers sans difficulté motrice.

Mais aussi :
Activités à la carte, soirées,
animations et loisirs variés.

Repas festifs
pour Noël et Nouvel An !

DOCUMENTS OBLIGATOIRES :
CNI ou passeport valide

11 JOURS • 2395 €
Hors assurance



PARIS ET SES MERVEILLES



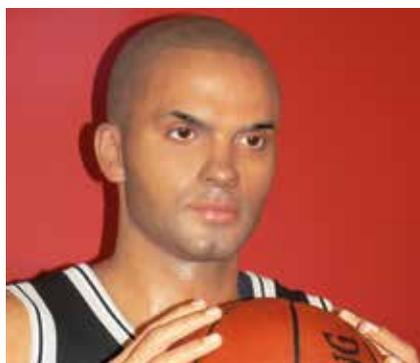
Séjournes au coeur de la capitale parée de mille lumières pour les fêtes, découvrez ses monuments incontournables, les statues de cire du musée Grévin, la magie de Disney...

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



LES INCONTOURNABLES

Du 23/12/2025 au 02/01/2026
Du 27/12/2025 au 02/01/2026



MUSÉE GRÉVIN



DISNEYLAND



INDICE DE FATIGABILITÉ : 4/5



PUBLIC

18 personnes de bonne autonomie
3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Centre de séjour
Au coeur de Paris
Chambres de 2 à 3 personnes
avec salle de bains et toilettes
Quelques lits superposés

RESTAURATION

Pension complète

TRANSPORT

PAS DE PRISE EN CHARGE

TRANSPORT ALLER LE 27/12/2025 :

Accueil en gare de Paris

En autocar Grand Tourisme

Villes de prise en charge : page 9

POINTS FORTS :

Découverte des monuments parisiens, statues de cire du musée Grévin, Noël enchanté des parcs Disney

Mais aussi :

Activités à la carte, soirées, animations et loisirs variés.

**Repas festifs
pour Noël et Nouvel An !**

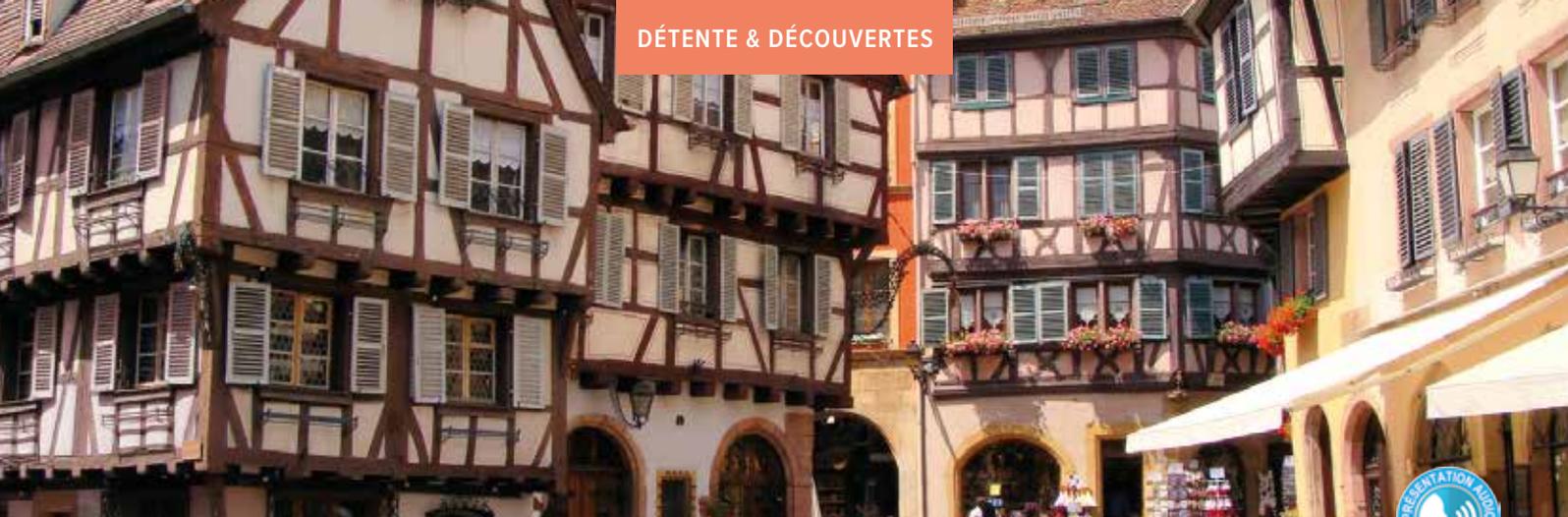
TRANSPORT POUR LES EXCURSIONS

Transports urbains

IMPORTANT :

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.

11 JOURS • 2395 €
7 JOURS • 1795 €
Hors assurance



PLAISIRS ALSACIENS • Obernai



Un séjour gourmand dans ce superbe écrin de verdure, dégustez des spécialités locales et partez à la découverte des nombreux attraits de cette splendide région.

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



PALAIS DU PAIN D'ÉPICES

Du 23/12/2025 au 02/01/2026



MARCHÉS DE NOËL ALSACIENS



MAISON DE LA CHOUCROUTE



INDICE DE FATIGABILITÉ : 3/5

A

BA



PUBLIC

18 personnes autonomes et de bonne autonomie
3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Village vacances ***
Dans un parc arboré
Prestations de haute qualité
Chambres de 2 personnes avec salle de bains et toilettes
CHAMBRE INDIVIDUELLE : +550€

RESTAURATION

Pension complète

TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme
Villes de prise en charge : page 9



POINTS FORTS :
Marchés de Noël typiques
Village vacances ***

Mais aussi :
Activités à la carte, soirées, animations et loisirs variés.

Repas festifs
pour Noël et Nouvel An !

TRANSPORT POUR LES EXCURSIONS

Véhicule à disposition

IMPORTANT :

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.

11 JOURS • 2295 €
Hors assurance



NOËL AU COEUR DE LA BOURGOGNE • Dijon



Faites la tournée des Grands Ducs à travers la capitale de la Bourgogne en fête ! Une combinaison de découvertes animales, culturelles et gustatives vous y attend.

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



MARCHÉS DE NOËL

Du 23/12/2025 au 02/01/2026
Du 27/12/2025 au 02/01/2026



DÉCOUVERTE DU PAIN D'ÉPICES



FERME PÉDAGOGIQUE ANI'NOMADE



INDICE DE FATIGABILITÉ : 2/5



PUBLIC

16 personnes autonomes et d'autonomie relative
4 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Centre d'accueil Éthic Étapes
Chambres de 2 personnes avec salle de bains et toilettes

RESTAURATION

Pension complète

TRANSPORT

PAS DE PRISE EN CHARGE

TRANSPORT ALLER LE 27/12/2025 :

Accueil en gare de Dijon

En autocar Grand Tourisme

Villes de prise en charge : page 9



POINTS FORTS :
Découverte de Dijon

Mais aussi :
Activités à la carte, soirées, animations et loisirs variés.

Repas festifs pour Noël et Nouvel An !

TRANSPORT POUR LES EXCURSIONS

Véhicule à disposition

IMPORTANT :

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.

11 JOURS • 2095 €
7 JOURS • 1695 €
Hors assurance

NOUVEAUTÉ

SKI : 110 € LA SESSION

NATURE ET BIEN-ÊTRE DANS LE JURA • Prémanon



Du 23/12/2025 au 02/01/2026

Profitez de ce havre de nature au cœur du Haut-Jura et à la frontière avec la Suisse. Combinez détente, balades animales et découverte des saveurs du terroir local.

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



CAVES D'AFFINAGE DU COMTÉ



CANI KART



GENÈVE

TRANSPORT POUR LES EXCURSIONS

Véhicule à disposition

CNI OBLIGATOIRE POUR LA SORTIE EN SUISSE

SKI : 110€ LA SESSION

**IMPORTANT :**

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ : 2/5

A

**PUBLIC**

15 personnes autonomes
3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Village vacances***

Piscine intérieure chauffée et
espace bien-être sur place

Chambres de 2 personnes avec salle
de bains et toilettes

CHAMBRE INDIVIDUELLE : +600€

RESTAURATION

Pension complète

TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme

Villes de prise en charge : page 9

POINTS FORTS :

Espace détente sur place à
disposition

Mais aussi :

Activités à la carte, soirées,
animations et loisirs variés.

Repas festifs
pour Noël et Nouvel An !

11 JOURS • 2495 €
Hors assurance

MASSAGE : 30€

AUX SOURCES DU BIEN-ÊTRE • Évian-les-Bains



Démarrez 2026 en beauté en vous ressourçant dans les eaux thermales de cette magnifique région au pied des Alpes et en explorant les rives du Léman et leurs secrets.

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



GENÈVE

Du 23/12/2025 au 02/01/2026



FERME DU PETIT MONT



2 SÉANCES

THERMES



INDICE DE FATIGABILITÉ : 2/5

A

BA



PUBLIC

15 personnes autonomes et de bonne autonomie
3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Village vacances ***
Au bord du lac Léman
Avec vue panoramique sur le lac
Piscine intérieure
Chambres de 2 personnes avec salle de bains et toilettes
CHAMBRE INDIVIDUELLE : +500€

RESTAURATION

Pension complète

TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme
Villes de prise en charge : page 9



POINTS FORTS :

Vue panoramique sur le lac
Piscine intérieure
À la frontière suisse et au pied des Alpes

Mais aussi :

Activités à la carte, soirées, animations et loisirs variés.

Repas festifs pour Noël et Nouvel An !

TRANSPORT POUR LES EXCURSIONS

Véhicule à disposition
CNI OBLIGATOIRE POUR LA SORTIE EN SUISSE
MAILLOT DE BAIN INDISPENSABLE

MASSAGE : 30€

Modelage relaxant et décontractant des zones sensibles du dos



IMPORTANT :

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.

11 JOURS • 2395€
Hors assurance



BUSSANG • Escapade vosgienne



Du 23/12/2025 au 02/01/2026

Dans ce joli village niché en pleine nature entre des sommets des Hautes-Vosges, combinez découvertes montagnardes et séances bien-être dans l'espace détente.

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



ESPACE DÉTENTE



BALADE EN CHIENS DE TRÂINEAUX
OU CANI KART



BALLON D'ALSACE

TRANSPORT POUR LES EXCURSIONS

Véhicule à disposition

MAILLOT DE BAIN INDISPENSABLE

IMPORTANT :

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ : 3/5

BA



PUBLIC

18 personnes de bonne autonomie
3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Village vacances*** Azureva

En pleine nature

Piscine intérieure et espace
aquatique

Espace détente avec sauna et
hammam

Chambres de 2 personnes avec salle
de bains et toilettes

CHAMBRE INDIVIDUELLE : +550€

RESTAURATION

Pension complète

TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme

Villes de prise en charge : page 9

POINTS FORTS :

Piscine et espace détente,
Chiens de traîneaux

Mais aussi :

Activités à la carte, soirées,
animations et loisirs variés.

Repas festifs
pour Noël et Nouvel An !

11 JOURS • 2695 €
Hors assurance



MÉTABIEF • Au cœur du Jura



Profitez des joies de la neige dans cette station du Haut-Doubs sur le massif du Mont d'Or qui offre un panorama exceptionnel sur les sommets alpins.

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



FROMAGERIE DES MONTS D'OR

Du 23/12/2025 au 02/01/2026



CHIENS DE TRAÎNEAUX



SKI OU RAQUETTES



INDICE DE FATIGABILITÉ : 2/5



PUBLIC

15 personnes autonomes
et de bonne autonomie
3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Village vacances ***

Proche des pistes

Prestations de haute qualité

Chambres de 2 personnes
avec salle de bains et toilettes

CHAMBRE INDIVIDUELLE : +450€

RESTAURATION

Pension complète

TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme

Villes de prise en charge : page 9

POINTS FORTS :
Paysages grandioses de la
chaîne des Alpes

Mais aussi :
Activités à la carte, soirées,
animations et loisirs variés.

**Repas festifs
pour Noël et Nouvel An !**

TRANSPORT POUR LES EXCURSIONS

Véhicule à disposition

IMPORTANT :

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.

11 JOURS • 2395€
Hors assurance

SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS • Balcon sur le lac Léman



Du 23/12/2025 au 02/01/2026

Un séjour spécial bien-être dans ce charmant village surplombant le lac Léman : profitez des vertus des eaux thermales et rencontrez d'admirables chiens de traîneaux.

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



THERMES DE THONON-LES-BAINS



LES BAINS DE LAVEY



DURÉE 1H30

VISITE D'UNE MEUTE DE CHIENS
Découverte et toilettage des chiens**TRANSPORT POUR LES EXCURSIONS**

Véhicule à disposition

CNI OBLIGATOIRE POUR LA SORTIE EN SUISSE**MAILLOT DE BAIN INDISPENSABLE****IMPORTANT :**

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ : 2/5

A

BA

**PUBLIC**

18 personnes autonomes
et de bonne autonomie
3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Centre de vacances
Dans un cadre savoyard
En pleine campagne
Chambres de 2 à 3 personnes
avec salle de bains et toilettes

RESTAURATION

Pension complète

TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme
Villes de prise en charge : page 9

POINTS FORTS :
Cadre savoyard,
Vertus exceptionnelles de
l'eau thermale la plus chaude
de Suisse

Mais aussi :
Activités à la carte, soirées,
animations et loisirs variés.

**Repas festifs
pour Noël et Nouvel An !**

11 JOURS • 1995 €
Hors assurance

SÉANCE BALNÉOTHÉRAPIE : 30 €

LAC D'ANNECY • La Haute-Savoie à l'état pur



Du 23/12/2025 au 02/01/2026

Un séjour dans un décor de rêve entre lac et montagnes, pour profiter de panoramas époustouflants et de la richesse du patrimoine de la Venise des Alpes.

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



PARC ANIMALIER



VISITE D'UNE FROMAGERIE



BALADE EN BATEAU

TRANSPORT POUR LES EXCURSIONS

Véhicule à disposition

SÉANCE BALNÉOTHÉRAPIE : 30€

**IMPORTANT :**

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ : 3/5

BA

**PUBLIC**

18 personnes de bonne autonomie
3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Village vacances
Au coeur d'un parc boisé
Vue panoramique sur le lac
Prestations de haute qualité
Chambres de 2 personnes avec
salle de bains et toilettes

RESTAURATION

Pension complète

TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme
Villes de prise en charge : page 9

POINTS FORTS :

Vue panoramique sur le lac
Dans un parc arboré
Prestations de haute qualité

Mais aussi :

Activités à la carte, soirées,
animations et loisirs variés.

Repas festifs
pour Noël et Nouvel An !

11 JOURS • 2295 €
Hors assurance

NOUVEAUTÉ

LESCHERAINES • Entre lacs et montagnes



Du 23/12/2025 au 02/01/2026

Un séjour régénérant dans le massif des Bauges pour profiter des bienfaits de la montagne en hiver, de ses paysages somptueux et de ses lacs magnifiques.

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



AIX-LES-BAINS



FERME DE LA CORRERIE

BALADE EN BATEAU
SUR LE LAC D'ANNECY**TRANSPORT POUR LES EXCURSIONS**

Véhicule à disposition

IMPORTANT :

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.



INDICE DE FATIGABILITÉ : 3/5

BA

**PUBLIC**

18 personnes de bonne autonomie
3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Village vacances ***

Piscine intérieure chauffée

Chambres de 2 personnes
avec salle de bains et toilettes

RESTAURATION

Pension complète

TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme

Villes de prise en charge : page 9

POINTS FORTS :**Piscine intérieure chauffée**

Mais aussi :

Activités à la carte, soirées,
animations et loisirs variés.

**Repas festifs
pour Noël et Nouvel An !**

11 JOURS • 2295€
Hors assurance



SKI : 190€ LES 2 SESSIONS SUPPLÉMENTAIRES



SERRE-CHEVALIER • Spécial ski et bien-être



Ski, détente et découvertes animales sont au programme dans cette station du Briançonnais au patrimoine unique, aux paysages magnifiques et au climat privilégié.

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



BALADE EN CHIENS DE TRAÎNEAUX

Du 23/12/2025 au 02/01/2026



2 SESSIONS

SKI



CENTRE AQUATIQUE DE BRIANÇON



INDICE DE FATIGABILITÉ : 4/5



PUBLIC

18 personnes de bonne autonomie
3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Village vacances
Espace détente sur place
Bain à remous, sauna et hammam
Chambres de 2 personnes
avec salle de bains et toilettes
CHAMBRE INDIVIDUELLE : +550€

RESTAURATION

Pension complète

TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme
Villes de prise en charge : page 9



POINTS FORTS :

Espace aquarelaxant sur place avec bain à remous, hammam et sauna

Mais aussi :

Activités à la carte, soirées, animations et loisirs variés.

**Repas festifs
pour Noël et Nouvel An !**

TRANSPORT POUR LES EXCURSIONS

Véhicule à disposition

**SKI : 190€ LES 2 SESSIONS
SUPPLÉMENTAIRES**

**ESPACE AQUARELAXANT : 1 ACCÈS
DE 45 MN OFFERT PAR JOUR ET
PAR PERSONNE**



IMPORTANT :

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.

11 JOURS • 2695 €
Hors assurance



VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON • La cité des papes



Visitez ce lieu chargé d'histoire, ses palais, ses remparts et son célèbre pont... Cette région vous réserve de multiples découvertes, gourmandes et culturelles !

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



MUSÉE HARIBO

Du 23/12/2025 au 02/01/2026



LE PALAIS DES PAPES



ARÈNES DE NÎMES



INDICE DE FATIGABILITÉ : 3/5



PUBLIC

15 personnes autonomes
3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Centre de vacances
Avec vue panoramique
Chambres de 2 à 3 personnes
avec salle de bains et toilettes

RESTAURATION

Pension complète

TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme
Villes de prise en charge : page 9

TRANSPORT POUR LES EXCURSIONS

Véhicule à disposition

IMPORTANT :

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.

POINTS FORTS :

Vue panoramique sur la cité des papes

Mais aussi :

Activités à la carte, soirées, animations et loisirs variés.

Repas festifs pour Noël et Nouvel An !

11 JOURS • 1995€
Hors assurance



THÉOULE-SUR-MER • Douceur de la Côte d'Azur



Un décor naturel somptueux, face à la mer, pour une fin d'année d'exception : explorez la côte d'Azur et ses trésors et profitez de sa douceur hivernale.

LES EXCURSIONS DU SÉJOUR



ZOO DE FRÉJUS

Du 23/12/2025 au 02/01/2026



NICE



POINTE DE LAIGUILLE



INDICE DE FATIGABILITÉ : 2/5

A

BA



PUBLIC

18 personnes autonomes et de bonne autonomie
3 accompagnateurs

HÉBERGEMENT

Résidence hôtelière
En front de mer
Chambres de 2 personnes avec salle de bains et toilettes
Terrasse et balcon ayant vue sur la mer

RESTAURATION

Pension complète

TRANSPORT

En autocar Grand Tourisme
Villes de prise en charge : page 9

POINTS FORTS :
En front de mer,
Vue sur la baie de Cannes

Mais aussi :
Activités à la carte, soirées,
animations et loisirs variés.

Repas festifs
pour Noël et Nouvel An !

TRANSPORT POUR LES EXCURSIONS

Véhicule à disposition

IMPORTANT :

La prise en charge d'un public fragilisé peut imposer, durant le séjour, dans l'intérêt des personnes, de modifier ou reprogrammer les activités proposées. Dans cette éventualité, une prestation équivalente sera mise en place.

11 JOURS • 2295€
Hors assurance



DOSSIER DE RÉSERVATION

IMPORTANT

Lors du choix de la destination, veillez à respecter le degré d'autonomie et l'**indice de fatigabilité** correspondant aux critères d'accueil du séjour proposé. Dans le cas contraire, nous serions contraints de refuser l'inscription lors de la lecture du dossier et de vous proposer une destination plus adaptée. Veuillez également vous assurer de l'exactitude des informations indiquées dans le dossier de réservation pour la pleine réussite des vacances.



La Grande Ourse

SÉJOURS DE VACANCES ADAPTÉS

INFOS & RENSEIGNEMENTS

Service réservation : **03 66 72 62 18**

Ce dossier d'inscription a été revu selon l'instruction VAO n°DGCS/SD3B/2015/233 du 10/07/2015.

- Les fiches de renseignements n°1, 2 et 3 doivent être obligatoirement datées et signées par le vacancier ou son représentant légal.
- La fiche d'engagements et la fiche médicale doivent être obligatoirement datées et signées par le vacancier ou son représentant légal et le médecin traitant.

Un document / dossier incomplet à échéance donnera lieu à une annulation.

Le dossier de réservation complet peut être téléchargé sur notre site Internet dans la rubrique "Modalités".

Celui-ci doit comporter obligatoirement les documents ci-dessous :

- La fiche administrative
- Les fiches d'engagements et la fiche médicale
- Les fiches de renseignements n°1, 2 et 3
- La photocopie de la prescription médicale dactylographiée de moins de 3 mois (aux dates du séjour)
- Les photocopies de la carte d'identité ou du passeport (le cas échéant)
- L'acompte de 30% du prix du séjour et le montant de(s) l'assurance(s) choisie(s) en option (le cas échéant)
- Un RIB

Ce dossier est à renvoyer à l'adresse suivante : 4 rue du Général de Gaulle, 70400 Héricourt

La Grande Ourse • Voyages Adaptés

Château Rouge, 274 TER/3 Avenue de la Marne, 59700 Marcq-en-Barœul • Tél. 03 66 72 62 18 • Fax : 03 65 17 04 11
Email : contact@grande-ourse.org

BULLETIN DE PRÉ-RÉSERVATION • La Grande Ourse

À RETOURNER À LA GRANDE OURSE VOYAGES ADAPTÉS

Courrier : 4 rue du Général de Gaulle, 70400 Héricourt

Fax : 03 65 17 04 11 • Email : contact@grande-ourse.org

Nom de l'établissement ou de famille :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Portable : Fax :
Personne à contacter :
Email :

Nom de l'organisme payeur (UDAF / FAMILLE / TUTEUR) :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Portable : Fax :
Personne à contacter :
Email :

Nom du vacancier : **Prénom :**
Né(e) le : Sexe : H F En couple sur le séjour avec :
Autonomie : BA A AR Déficience visuelle Déficience auditive Injection nécessaire pendant le séjour
Séjour : Date :
Page du séjour : Prise en charge transport : oui non (Voir pages Transport du catalogue)
Ville de départ : Ville de retour :
Assurances : annulation (+4,5%) annulation + protection sanitaire (+6%)
annulation + interruption (+5,5%) annulation + interruption + protection sanitaire (+7%)

Nom du vacancier : **Prénom :**
Né(e) le : Sexe : H F En couple sur le séjour avec :
Autonomie : BA A AR Déficience visuelle Déficience auditive Injection nécessaire pendant le séjour
Séjour : Date :
Page du séjour : Prise en charge transport : oui non (Voir pages Transport du catalogue)
Ville de départ : Ville de retour :
Assurances : annulation (+4,5%) annulation + protection sanitaire (+6%)
annulation + interruption (+5,5%) annulation + interruption + protection sanitaire (+7%)

Nom du vacancier : **Prénom :**
Né(e) le : Sexe : H F En couple sur le séjour avec :
Autonomie : BA A AR Déficience visuelle Déficience auditive Injection nécessaire pendant le séjour
Séjour : Date :
Page du séjour : Prise en charge transport : oui non (Voir pages Transport du catalogue)
Ville de départ : Ville de retour :
Assurances : annulation (+4,5%) annulation + protection sanitaire (+6%)
annulation + interruption (+5,5%) annulation + interruption + protection sanitaire (+7%)

Nous vous confirmerons dans les meilleurs délais cette réservation en fonction de la disponibilité de nos séjours. Une fois confirmée, elle sera maintenue 3 semaines, délai durant lequel il faudra nous retourner le dossier complet de réservation accompagné de l'acompte de 30% du montant du séjour et du règlement des assurances choisies.

À Le / / Signature :

Partie réservée
à La Grande Ourse

FICHE ADMINISTRATIVE

Date et signature du vacancier ou de son représentant légal OBLIGATOIRES

Nom et prénom du vacancier :

Sexe : Féminin Masculin Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de naissance : / / Ville :

Portable :

N° de sécurité sociale :

Caisse d'affiliation :

Photo d'identité
(obligatoire)

Autonomie : Bonne autonomie Autonome Autonomie relative

Suivi en : SAVS Foyer d'hébergement Foyer de vie FAM MAS

Autre, précisez : Nom de la structure d'accueil

Travaille en ESAT : Oui Non Précisez :

Nom du séjour de vacances :

Page de la brochure : Dates : du / / au / /

En couple sur le séjour avec : Chambre commune : Oui Non

Je souhaite une prise en charge transport (voir pages Transport) Oui Non Aller Retour

Nom / prénom du responsable de l'inscription : Qualité :

Adresse : Code Postal :

Ville : E-mail :

Téléphone(s) : Portable(s) : Fax :

Nom / prénom du responsable légal : Qualité :

Adresse : Code Postal :

Ville : E-mail :

Téléphone(s) : Portable(s) : Fax :

Nom / prénom de la personne à contacter en cas de besoin pendant le séjour :

Adresse : Code Postal :

Ville : E-mail :

Téléphone(s) : Portable(s) : Fax :

DATE ET SIGNATURE
Vacancier ou représentant légal

RENSEIGNEMENTS N°1

Nom et prénom du vacancier :

Date et signature du vacancier ou de son représentant légal OBLIGATOIRES

VIU QUOTIDIENNE

	Seul	Avec aide ponctuelle	Avec aide permanente
Fait sa toilette			
Prend sa douche			
Se rase			
Se coiffe			
S'habille			
Change ses vêtements			
Reconnait ses vêtements			
Se chausse			
Va aux toilettes			

ALIMENTAIRE

	OUI	NON
Mange seul		
Boit seul		
Mange haché		
Mange mixé		
Régime alimentaire		
Précisez :		
Troubles alimentaires		
Précisez :		
Risque de fausse route		
Addiction alimentaire		
Précisez :		

APPAREILLAGE

	OUI	NON
Protections (jour / nuit)		
Protections fournies		
Besoin d'un fauteuil roulant		
Besoin de canne / béquille(s)		
Besoin de canne blanche (vue)		
Lunettes		
Lentilles		
Appareil auditif		
Appareil dentaire amovible		
Si oui, le nettoie seul		
Chaussures orthopédiques		
Synthèse vocale / tablette		
Téléphone portable		
Bas de contention		
Autre :		

COMMUNICATION

	OUI	NON
Comprend		
Langage verbal		
Langage par gestes, gestes tactiles		
Utilise la L.S.F		
Utilise pictogrammes, dessins...		
Utilise des sons, cris, vocalises		
Aphasie		
Écrit		
Lit		
Lit sur les lèvres		
Logorrhées		
Itérations		
Autre :		

RYTHME ET REPOS

	OUI	NON
Se couche tôt		
Se couche tard		
Se lève tôt		
Se lève tard		
Fait la sieste		
Sommeil agité		
Sommeil difficile		
Peurs / angoisses nocturnes		
Besoin d'une surveillance nocturne		
Précisez :		

DÉFICIENCES SENSORIELLES

	Légère	Moyenne	Complète
Déficiência visuelle : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Déficiência auditive : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			

DATE ET SIGNATURE
Vacancier ou représentant légal

RENSEIGNEMENTS N°2

Nom et prénom du vacancier :

Date et signature du vacancier ou de son représentant légal OBLIGATOIRES

DÉPLACEMENTS / SORTIES

	OUI	NON
Se repère dans l'espace		
Se repère dans le temps		
Mémoire un trajet		
Sait demander son chemin		
Lit l'heure		
Peut rester seul sur la structure de vacances		
Peut sortir seul en séjour sans accompagnement		
Peut sortir en groupe sans accompagnement		
Peut sortir seul le soir		
Peut prendre un repas hors séjour		
Peut utiliser les transports en commun		
S'adapte aux lieux nouveaux		
Fatigable		
Monte et descend un escalier sans difficulté		
Résistant à la marche		
Précisez : <input type="checkbox"/> 1km <input type="checkbox"/> 3 km <input type="checkbox"/> 5 km <input type="checkbox"/> 10 km		

LOISIRS / ACTIVITÉS

	OUI	NON
Pratique habituelle de sports / loisirs		
Si oui, le(s)quel(s) :		
Aime :		
N'aime pas :		
Contre-indications :		
Sait choisir parmi plusieurs activités		
Bonne résistance physique		
Capable d'une attention prolongée		
A déjà dormi en mobil home		
Peut dormir en haut d'un lit superposé		
Sait nager		
Peut se baigner avec surveillance		
Peut se baigner sans surveillance		
Participation à une activité soutenue		
Exposition au soleil modérée		
Sait skier		
Peut skier seul		
Peut skier avec un animateur LGO		
Doit skier avec un moniteur (ESF...)		

HABITUDE / COMPORTEMENT

	OUI	NON
A peur du bain / douche		
Sociable		
Objet fétiche		
Rituels		
Précisez :		
Gère son argent seul		
Si non, précisez :		
Fugueur (tendance à fuguer)		
Si oui, fréquence :		
Date de la dernière fugue :		
Tentative de suicide :		
Date de la dernière tentative :		
Besoins :		
Troubles de la mémoire		
Crises d'angoisse		
S'isole		
Fabulation, délire		
Hallucinations		
Phobies		
Précisez :		
T.O.C.		
Mise en danger de soi		
Automutilation		
Agressivité verbale		
Agressivité physique		
Précisez :		
Comportement exhibitionniste		
Troubles sexuels		
Précisez :		
A peur de la foule		
Potomanie		
Kleptomane		
Peurs, craintes :		

DATE ET SIGNATURE
Vacancier ou représentant légal

FICHE MÉDICALE

Nom et prénom du vacancier :

Date et signature du vacancier ou de son représentant légal et du médecin OBLIGATOIRES

Nom / prénom du médecin traitant :

Email : Téléphone(s) : Portable(s) :

Joignable pendant le séjour : Oui Non / Si non, nom et prénom du médecin joignable :

Email : Téléphone(s) : Portable(s) :

DÉFICIENCE / HANDICAP

	OUI	NON
Moteur		
Sensoriel		
Cognitif		
Mental		
Psychique		
Polyhandicap		
Social		

Précisez :

Pathologies :

VACCINATIONS À JOUR

	OUI / NON	DATE
Hépatite A		
Hépatite B		
Tétanos		
Grippe		
Covid 19		
Autres, précisez :		
Groupe sanguin :		

HABITUDES / COMPORTEMENT

	OUI	NON
Fumeur		
Si oui, gère seul		
Si non, précisez :		
Peut consommer de l'alcool		
Si oui, gère seul		
Risques liés à la consommation d'alcool		
Précisez :		

ALIMENTAIRE

	OUI	NON
Allergie alimentaire		
Précisez :		

SANTÉ / MÉDICAL

	OUI	NON
Traitement médical		
Prend son traitement seul		
Soins et tiers médicaux		
Précisez :		
Énurésie diurne		
Énurésie nocturne*		
Encoprésie diurne		
Encoprésie nocturne*		
Contraceptif		
Précisez :		
Si oui, gère seul(e)		
Règles douloureuses		
Règles abondantes		
Règles aménorrhées		
Date des dernières règles :		
Hyper-salivation		
Cardiaque		
Diabétique		
Injection insuline pendant le séjour		
Précisez fréquence :		
Gère seul ses injections		
Addiction		
Précisez :		
Allergies		
Précisez :		
Asthmatique		
Date de la dernière crise :		
Épileptique		
Épilepsie stabilisée		
Date de la dernière crise :		

*si énurésie ou encoprésie nocturne, merci de fournir une alèse

ATTESTATION DU MÉDECIN

J'atteste que M. ou Mme..... (le vacancier) est apte à participer au séjour adapté sélectionné et à participer aux excursions et activités proposées par La Grande Ourse Voyages Adaptés.

DATE ET SIGNATURE
Médecin traitant

DATE ET SIGNATURE
Vacancier ou représentant légal

FICHE D'ENGAGEMENTS

(À remplir impérativement)

Nom et prénom du vacancier :

.....

Pour le bon fonctionnement de nos séjours, en cas de dissimulation d'information ou de fausse information concernant le vacancier dans le dossier de réservation, il sera mis fin à son séjour, sans préavis, à ses frais, et sans remboursement possible. De plus, conformément à la législation en vigueur, une telle dissimulation d'information ou fausse information fera l'objet d'un signalement systématique auprès des services de la DREETS et de l'ARS.

FRAIS MÉDICAUX

Je m'engage, en qualité de responsable légal, à rembourser les frais médicaux engagés par La Grande Orse Voyages Adaptés dans le cadre du séjour de vacances ou des transports.

HOSPITALISATION / INTERVENTION CHIRURGICALE

J'autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (pompiers, SAMU...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation chirurgicale, y compris une anesthésie.

CONDITIONNEMENT / SÉCURISATION (cocher les 2 cases)

Afin de pouvoir participer aux transports de la Grande Orse, je m'engage en qualité de responsable légal, à ce que soit fourni au vacancier pour le départ l'ensemble du traitement médical conditionné exclusivement dans les "pochettes médicales transport" de l'agence fournies gratuitement à cet effet.
Dans le cas contraire, la participation au séjour du vacancier sera refusée sans condition et sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnisation ou remboursement. *

Je m'engage, en qualité de responsable légal, à ce que soient fournis au vacancier pour son départ l'ensemble du traitement médical pour toute la durée du séjour, conditionné exclusivement en semainiers, ainsi que l'original de la prescription médicale définitive, valable pour la durée du séjour.
Dans le cas contraire, la participation au séjour du vacancier sera refusée sans condition et sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement ou indemnisation. *

** Après régularisation du conditionnement des traitements médicaux, le transport du vacancier pour une arrivée différée sur le lieu de séjour pourra faire l'objet d'un devis complémentaire.*

ADMINISTRATIF / DOSSIER

Je m'engage, en qualité de responsable légal, à ce que soit fournie à l'agence de voyage, entre 90 jours et 30 jours avant le début du séjour, la copie de la prescription médicale définitive valable pour la durée du séjour.
Dans le cas contraire, des pénalités de retard d'un montant de 50 € seront appliquées.

RAPPEL : En cas de traitement médical, vous devez fournir l'intégralité des piluliers pour toute la durée du séjour.
Vous avez le choix entre l'utilisation de vos propres piluliers ou d'utiliser ceux à usage unique offerts par l'agence.

- Je souhaite recevoir et utiliser les semainiers à usage unique fournis par La Grande Orse Voyages Adaptés
 Je ne souhaite pas recevoir les semainiers de La Grande Orse Voyages Adaptés

À : le : / /

SIGNATURE
Responsable légal



CONDITIONS PARTICULIÈRES

PRIX

Le prix des prestations fournies est établi par personne, en Euros (€). Le prestataire ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des sanctions et/ou amendes éventuellement infligées aux participants, résultant de l'inobservation du règlement sanitaire et/ou douanier en France ou dans le pays de destination ainsi que des conséquences pouvant en résulter.

PRESTATIONS / RESPONSABILITÉ

La Grande Ourse Voyages Adaptés se réserve le droit de modifier les programmes de séjours de vacances dans la mesure où ce changement ne modifie en rien la qualité du séjour. La Grande Ourse Voyages Adaptés s'efforcera de prévenir ses clients par avance de toute modification dont elle aura connaissance avant le début du séjour. Pour des raisons de force majeure, cas contraint ou fortuit, les activités et excursions sont susceptibles d'être modifiées ou reprogrammées. Celles décrites sur les pages séjours sont organisées pour toute la durée du séjour. Ainsi, un vacancier ne participant qu'à une partie du séjour ne pourra réclamer la réalisation de toutes les activités et excursions. La Grande Ourse Voyages Adaptés se réserve le droit de modifier ou d'annuler un séjour si le nombre nécessaire de vacanciers à sa réalisation n'est pas atteint. Dans ce cas, La Grande Ourse Voyages Adaptés proposera un séjour équivalent ou le remboursement des sommes versées.

ASSURANCES

L'assurance rapatriement et l'assurance responsabilité civile sont incluses dans nos prix de séjours. La Grande Ourse Voyages Adaptés vous recommande les assurances annulation et interruption (voir page 6).

Si votre annulation intervient pour des raisons médicales ou familiales graves et si vous avez souscrit l'assurance annulation lors de votre inscription, celle-ci entrera en jeu à partir de J-30 avant le départ et vous remboursera les sommes retenues par nous (voir page 6).

RÉVISION DES PRIX

Le prix mentionné a été établi sur la base des éléments techniques et économiques en vigueur à la date de son établissement en fonction : du prix du carburant, du taux de change, des taxes légales et réglementaires (en France et à l'étranger), des tarifs hôteliers en vigueur.

Toute modification de ces éléments, y compris modifications de parités monétaires, sera répercutée sur le prix. Le cas échéant, le prestataire fera parvenir le tarif révisé, par écrit, au client. Le prix sera définitivement confirmé et ne subira aucune modification 30 jours avant la date fixée pour le départ, sous réserve du strict respect par le client des conditions de règlement.

REFUS DE DOSSIER / AUTONOMIE NON CONFORME

La Grande Ourse Voyages Adaptés se réserve le droit de refuser un vacancier dont l'autonomie serait jugée non-conforme aux conditions d'accueil et d'accompagnement mises en place pour le séjour, et ce, à n'importe quel moment.

EXCLUSION ET RÉORIENTATION

La Grande Ourse Voyages Adaptés se réserve le droit de réorienter sur un autre lieu de séjour (le coût du transfert sera alors facturé à l'établissement) ou de rapatrier un vacancier qui, de par son comportement, son autonomie, une fausse déclaration dans son dossier ou une information volontairement omise, pourrait nuire au bon déroulement du séjour et à l'intégrité physique ou morale des autres vacanciers. Dans ce cas, le vacancier ne pourra prétendre à aucun remboursement ni indemnité.

CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT

À la réservation : chèque ou virement d'un montant de 30% du prix du séjour pour sa confirmation et du montant de l'assurance annulation et/ou interruption.

PAIEMENT DU SOLDE AU PLUS TARD LE 05/11/2025 ET LE 22/10/2025 POUR LES SÉJOURS AVEC TRANSPORT AÉRIEN

CONDITIONS D'ANNULATION DES PERSONNES N'AYANT PAS SOUSCRIT L'ASSURANCE ANNULATION

Une annulation ne rentrant pas dans les clauses de notre assurance, ne dispense pas du paiement intégral des sommes dont le client est redevable. Toute procédure de remboursement ne peut être entamée qu'à cette condition. Toute annulation doit parvenir par lettre recommandée à La Grande Ourse Voyages Adaptés.

FRAIS D'ANNULATION NE RENTRANT PAS DANS LES CLAUSES DE NOTRE ASSURANCE

- Plus de 90 jours avant le départ : 50 € de frais de dossier
- entre 90 et 60 jours avant le départ : 30% du montant du séjour + 50 € de frais de dossier
- entre 59 et 31 jours avant le départ : 50% du montant du séjour + 50 € de frais de dossier
- entre 30 jours avant le départ et le jour du départ : 100% du montant du séjour

RÉCLAMATION

Toute réclamation relative aux prestations fournies devra être adressée au prestataire par le client, dans les meilleurs délais, et au plus tard 30 jours après le retour du voyage, par lettre recommandée avec accusé de réception. Il est ici précisé que la responsabilité des compagnies aériennes participant aux voyages ainsi que celles des représentants, agences ou employés de celles-ci est limitée en cas de dommages, plaintes ou réclamations de toute nature, aux transports aériens des passagers et de leurs bagages exclusivement. De ce fait, le prestataire ne saurait voir sa responsabilité se substituer à celles des transporteurs français ou étrangers assurant les transports et/ou les transferts.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (Extrait du code du Tourisme)

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription. En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies. La Grande Ourse a souscrit auprès de la compagnie Hiscox un contrat d'assurance n° PRC 0137603 garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle.

Article R.211-3 : Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité.

Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.211-3-1 : L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R.211-5 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Les prestations de restauration proposées ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.211-7 : L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R.211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

-soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

-soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.211-10 : Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R.211-11 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

-soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

-soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.



MÉMENTO

PRÉ-RÉSERVATION

1. Télécharger le formulaire dans la rubrique Réservation / Modalités sur www.grande-ourse.org.
Vous trouverez également ce document en page 35 de notre brochure.
2. Nous faire parvenir celui-ci par email, fax ou courrier.

SIMPLE ET RAPIDE : PRÉ-RÉSERVEZ EN LIGNE !

Il suffit de remplir le formulaire de pré-réservation figurant dans la rubrique Réservation / Pré-réservation en ligne sur notre site internet www.grande-ourse.org

L'instruction VAO n°DGCS/SD3B/2015/233 du 10 juillet 2015 impose, depuis sa mise en place, un certain nombre d'obligations concernant les informations contenues dans le dossier d'inscription qui sont transmises aux organismes de voyages adaptés. Nous vous remercions de prendre un soin tout particulier dans la rédaction de celui-ci et de bien vouloir respecter les mentions obligatoires indiquées sur chaque page.

INSCRIPTION

1. Télécharger le dossier dans la rubrique Réservation / Modalités sur www.grande-ourse.org
Vous trouverez également ce document pages 37 à 42 de notre brochure.
2. Nous envoyer celui-ci sous 3 semaines à compter de la confirmation de réservation, accompagné d'un acompte de 30% du prix du séjour (plus le montant des assurances facultatives) .

- **La fiche administrative ainsi que les fiches de renseignements n°1, 2 et 3**

Elles doivent obligatoirement être datées et signées par le vacancier ou son représentant légal.

- **La fiche d'engagements**

Elle doit obligatoirement être datée et signée par le représentant légal.

- **La fiche médicale**

Elle doit obligatoirement être datée et signée par le vacancier ou son représentant légal et par le médecin traitant.

À DÉFAUT, LE DOSSIER SERA RETOURNÉ !

ASSURANCES (FACULTATIVES)

Vous pouvez consulter et/ou télécharger sur notre site Internet les conditions générales et spéciales de nos assurances voyages dans la rubrique Réservation / Assurances.

CONTACT

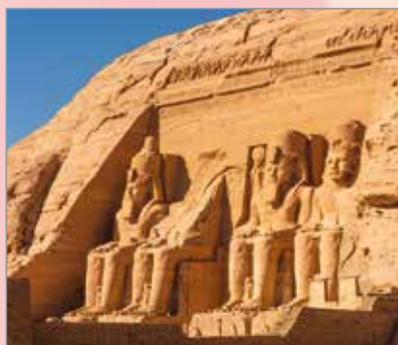
La Grande Ourse Voyages Adaptés • Château Rouge • 274 TER/3 Avenue de la Marne • 59700 Marcq en Barœul

Tél. 03 66 72 62 18 • Fax : 03 65 17 04 11 • Email : contact@grande-ourse.org

La Grande Ourse Voyages Adaptés dispose d'un agrément VAO (Vacances Adaptées Organisées) renouvelé le 09/04/2024 par la Préfecture de la Région Hauts-de-France

RC Professionnelle : Hiscox / PRC 0190562 • Atout France : IM059190006 • Garantie financière : APST

PROFITEZ DE SÉJOURS DE QUALITÉ EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER
www.grande-ourse.org



ÉGYPTE



GUADELOUPE



MARCHÉS DE NOËL



CHIENS DE TRAÎNEAUX



BIEN-ÊTRE



LE MIDI



MONTAGNE



Notre agence de voyages dispose de l'**agrément ANCV** qui permet à vos résidents et usagers de régler, en partie ou en totalité, leurs séjours de vacances par l'intermédiaire de chèques vacances.

La Grande Ourse Voyages Adaptés • Château Rouge, 274 TER/3 avenue de la Marne, 59700 Marcq-en-Barœul

Agrément VAO renouvelé le 09/04/2024 par la Préfecture de la Région Hauts-de-France

SIRET : 840 203 103 00014 • Atout France : IM059190006 • Garantie financière : APST • RC Professionnelle : Hiscox / PRC 0190562

Tél. 03 66 72 62 18 • Fax : 03 65 17 04 11 • Email : contact@grande-ourse.org